



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

### **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 2 octobre 2018 à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 6167, route de Fossambault, et désigné sous le numéro de lot 6 226 429.

La dérogation vise à autoriser l'implantation d'un garage isolé à 6,7 mètres de la ligne des hautes eaux, alors que le règlement exige une marge à vingt (20) mètres. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 14A.3.1 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 17<sup>e</sup> jour de septembre 2018.

Jacques Arsenault  
Greffier